



## Déclaration de Bruxelles

### **Déclaration scientifique Internationale sur l'Electrohypersensibilité et la sensibilité aux produits chimiques multiples**

**Bruxelles, 2015**

**A la suite du 5<sup>ème</sup> Colloque de l'Appel de Paris qui s'est déroulé le 18 mai 2015 à l'Académie Royale de Médecine de Belgique, à Bruxelles.**

Considérant le travail pionnier de l'allergologue américain Theron G Randolph à qui nous devons la première description clinique en 1962 de ce qui est aujourd'hui communément appelée la sensibilité chimique multiple.

Considérant les conclusions du séminaire scientifique sur la sensibilité aux produits chimiques multiples organisé en 1992 à la demande de l'Agence de Protection de l'Environnement des Etats-Unis.

Considérant le rapport technique de l'OMS « Critères de santé environnementale 137 : Champs électromagnétiques (300 Hz à 300 GHz) », publié sous l'égide collective du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, l'Association Internationale de Protection contre les Radiations et l'Organisation Mondiale de la Santé, à Genève, 1993.

Considérant le rapport du séminaire international sur la sensibilité aux produits chimiques multiples qui s'est tenu du 21 au 23 février 1996 à Berlin, Allemagne.

Considérant la convention de la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (UNECE) sur l'accès à l'information, la participation du public au processus de décision et l'accès à la justice en matière d'environnement, adoptée le 25 juin 1998 à Aarhus, Danemark.

Considérant les conclusions du séminaire international COST 244 bis, sur les champs électromagnétiques et les symptômes de santé non-spécifiques, qui s'est tenu les 19 et 20 septembre 1998, Graz, Autriche.

Considérant le Consensus de 1999 sur la sensibilité aux produits chimiques multiples, adopté à la suite de la Conférence d'Atlanta organisée en 1999 par l'Institut National de la Santé américain sur l'impact sur la santé d'expositions chimiques au cours de la Guerre du Golfe, Etats-Unis.

Considérant la déclaration internationale de l'Appel de Paris sur les dangers sanitaires de la pollution chimique proclamée le 7 Mai 2004 au siège de l'UNESCO à Paris.

Considérant le rapport du séminaire de l'OMS sur la Sensibilité des Enfants à l'Exposition aux champs électromagnétiques. Istanbul, Turquie. 9-10 Juin 2004.

Considérant le rapport du séminaire de l'OMS sur l'orientation des politiques de santé publique dans les domaines d'incertitude scientifique. Ottawa, Canada. 11-13 Juillet 2005.



Considérant la fiche d'information de l'OMS N°296, décembre 2005 « Champs Electromagnétiques et santé publique : « Hypersensibilité Electromagnétique ».

Considérant le Rapport de Margaret E. Sears intitulé « Perspectives médicales et sensibilités environnementales » réalisé pour la Commission Canadienne des Droits de l'Homme, publié en 2007.

Considérant le Rapport Bioinitiative de 2007/2012/2014 : arguments biologiques en faveur de normes d'exposition du public aux champs électromagnétiques (extrêmement basses et hyper fréquences).

Considérant la résolution du Parlement Européen du 02 Avril 2009 sur les « Préoccupations de santé associées aux champs électromagnétiques ».

Considérant le « panel d'experts scientifiques sur les risques sanitaires des champs électromagnétiques : points de consensus, recommandations, et arguments », qui s'est tenu du 17 au 21 Novembre 2009 à Seletun, en Norvège.

Considérant la réunion qui s'est tenue le 13 mai 2011 au siège de l'OMS, à Genève, à l'initiative de scientifiques et d'ONG demandant la reconnaissance du MCS et de l'EHS comme maladies environnementales et leur inclusion dans la Classification Internationale des Maladies CIM-10.

Considérant la plateforme virtuelle créée par l'OMS à l'issue de cette réunion, dans le but de définir un code CIM pour le MCS et l'EHS.

Considérant la résolution N°1815 de l'Assemblée Parlementaire, Conseil de L'Europe, adoptée le 27 Mai 2011 sur « Les dangers potentiels des champs électromagnétiques et leur effets sur l'environnement ».

Considérant le Rapport d'Etape sur la période juin 2013-2014 du Projet International sur les CEM lancé par l'OMS en 1996.

Considérant la fiche d'information de l'OMS N°193 « Champs électromagnétiques et santé publique : la téléphonie mobile », octobre 2014.

Considérant le récent Appel Scientifique International sur les CEM adressé le 11 Mai 2015 à l'ONU, appelant à protéger les humains, la faune et la flore des champs électromagnétiques et des technologies sans fil.

Considérant que l'environnement chimique et électromagnétique se détériore à l'échelle mondiale et que l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques (EHS) et la sensibilité aux produits chimiques multiples (MCS) représentent un problème de santé mondial croissant, affectant aussi bien les pays industrialisés que ceux en voie de développement.

Nous, médecins, agissant conformément au Serment d'Hippocrate, nous, scientifiques, agissant au nom de la vérité scientifique, nous tous, médecins et chercheurs travaillant dans différents pays dans le monde entier, déclarons par la présente en toute indépendance de jugement,

- Qu'il y a un nombre élevé et croissant de personnes souffrant d'EHS et MCS dans le monde.



- Que l'EHS et le MCS affectent des femmes, des hommes, et des enfants.
- Que sur la base des preuves scientifiques revues par des pairs aujourd'hui disponibles et quant aux effets sur la santé des champs électromagnétiques (CEM) et de divers produits chimiques, ainsi que sur la base d'examens cliniques et biologiques effectués sur des patients, l'EHS est associée à une exposition à des champs électromagnétiques et le MCS à des produits chimiques.
- Que beaucoup des fréquences du spectre électromagnétique (radio et hyper-fréquences aussi bien que basses et extrêmement basses fréquences) et les produits chimiques multiples dans leur ensemble sont impliqués dans l'apparition respectivement de l'EHS et du MCS.
- Que le déclenchement de la maladie peut être dû à une exposition courte de forte intensité ou à une exposition chronique de très faible intensité.
- Que les études épidémiologiques cas-contrôle et les tests de provocation actuels visant à reproduire l'EHS et / ou le MCS sont scientifiquement difficiles à établir et, en raison de défauts de conception, ne sont en fait pas appropriés pour prouver ou réfuter la causalité ; en particulier car les critères objectifs d'inclusion / exclusion objectifs et les critères d'évaluation doivent être plus clairement définis ; parce que les réponses à des CEM /Produits chimiques sont fortement individuelles et dépendent d'une variété de paramètres d'exposition ; et finalement parce que les conditions de tests réduisent souvent le ratio signal-bruit masquant ainsi la preuve d'un possible effet.
- Que l'effet nocebo n'est pas une explication pertinente, ni valide lorsque l'on considère les études de provocation en aveugle scientifiquement valables, puisque des marqueurs biologiques objectifs sont identifiables aussi bien chez les patients que chez les animaux ;
- Que de nouvelles approches émergent pour le diagnostic clinique et biologique et pour le suivi de l'EHS et MCS, incluant l'utilisation de biomarqueurs,
- Que l'EHS et le MCS peuvent être deux variantes d'une même pathologie associée à l'hypersensibilité et que ce désordre implique des conséquences sérieuses en terme de santé, de vie professionnelle et familiale ;
- Enfin, que l'EHS et le MCS devraient donc être entièrement reconnus par les institutions nationales et internationales dans la responsabilité qu'elles endossent vis-à-vis de la santé humaine

Au vu de nos connaissances scientifiques actuelles, nous appelons instamment tous les organismes et institutions nationaux et internationaux, plus particulièrement l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), à reconnaître l'EHS et le MCS comme de vraies pathologies considérées comme des **maladies sentinelle** annonciatrices d'un problème de santé publique majeur dans les années à venir dans le monde entier : c'est-à-dire dans tous les pays autorisant l'utilisation sans restriction de technologies électromagnétiques sans fil et la commercialisation de substances chimiques.

L'inaction a un coût pour la société et n'est plus une option désormais.



Bien que nos connaissances scientifiques demeurent incomplètes, unanimement nous déclarons que cette situation représente un danger sérieux pour la santé publique, et exigeons d'urgence la reconnaissance de cette pathologie à tous les niveaux, et en particulier international, pour que les personnes puissent bénéficier d'outils de diagnostic adaptés, de traitements innovants et par-dessus tout, que les mesures majeures de prévention primaires soient adoptées et priorisées, dans la perspective de cette pandémie mondiale.

Sur la base des connaissances scientifiques actuelles, et appliquant le principe de précaution, nous recommandons unanimement qu'une information sur l'utilisation des technologies sans fil soit accessible au public et, que des mesures réglementaires réelles de précaution s'appliquant aux enfants et aux autres sous-groupes de population vulnérables soient prises d'urgence, comme cela devrait être le cas concernant les produits chimiques en application de la réglementation européenne REACH (Enregistrement, Evaluation, Autorisation et Restriction des Produits Chimiques).

Pour atteindre ces objectifs, nous demandons unanimement que les comités institutionnels dont la mission est d'évaluer les risques des champs électromagnétiques et des produits chimiques soient constitués de scientifiques agissant en toute indépendance scientifique, en excluant de fait, tout expert ayant des liens avec l'industrie.

**Nous appelons donc tous les organismes et institutions nationaux et internationaux à prendre conscience de ce problème majeur de santé environnemental et à prendre d'urgence leur responsabilité, plus spécifiquement l'OMS, en mettant à jour ses déclarations de 2005 et 2014 sur l'EHS et en reconnaissant l'EHS et le MCS comme incluses dans la classification internationale des maladies (CIM) comme cela est déjà le cas en particulier en Allemagne et au Japon qui ont classé le MCS sous un code spécifique. L'EHS et le MCS devraient apparaître sous des codes séparés dans cette classification afin de sensibiliser la communauté médicale et le grand public, favoriser la recherche sur les populations qui ont acquis ces syndromes pathologiques ; et former des médecins à des traitements médicaux efficaces.**

**Une réponse à cette déclaration est attendue pour le 30 septembre 2015.**



### Signataires

- **Igor Belyaev**, Ph.D, Dr.Sc, Directeur, Laboratoire de Radiobiologie, Institut de recherche sur le Cancer, Académie des Sciences Slovaques– *Slovaquie*.
- **Dominique Belpomme**, MD, MS, Professeur en Oncologie, Université Paris Descartes – France, European Cancer and Environment Research Institute (ECERI) - *Belgique*
- **Ernesto Burgio**, MD, Pédiatre, Comité scientifique de l'International Society of Doctors for the Environment (ISDE)– *Italie*, European Cancer and Environment Research Institute (ECERI) - *Belgique*
- **Christine Campagnac**, MPH, Directrice d'hôpital, Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse (ARTAC)- *France*, ECERI– *Belgique*
- **David O. Carpenter**, MD, Professeur de Santé Publique, Directeur de l'Institut de la Santé et L'Environnement, Université d'Albany, *Etats –Unis*.
- **Janos Frühling**, MD, Professeur en médecine nucléaire, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie Royale de Médecine – *Belgique*.
- **Yuri Grigoriev**, DMedSC, Comité national russe de protection contre les radiations Non – Ionisantes. - *Russie*
- **Lennart Hardell**, MD, Ph.D., Oncologiste, Hôpital Universitaire, Örebro, *Suède*.
- **Magda Havas**, Ph.D Professeur Associé d'études Environnementales & Ressources à l'Université de Trent – *Canada*
- **Jean Huss** Membre Honoraire du Parlement Luxembourgeois et de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, fondateur de l'association AKUT – *Luxembourg*
- **Philippe Irigaray** Ph.D, Docteur en Biochimie, Association pour la Recherche Thérapeutique Anti- Cancéreuse (ARTAC) - *France*, ECERI– *Belgique*
- **Elizabeth Kelley**, MA, Electromagnetic Safety Alliance, Inc. Arizona, *Etats - Unis*
- **Michael Kundi**, Ph.D, Université Médicale de Vienne, Ecole de Santé Publique, Institut de Santé Environnementale, *Autriche*.
- **Pierre Le Ruz**, Ph.D, Criirem, *France*
- **Philip Michael**, MD, Secrétaire Honoraire de L'IDEA, pour IDEA- *Irlande*
- **S.M.J. Mortazavi**, Ph.D, Professeur en Physique médicale, Président du Centre de recherche sur la Protection contre les Radiations Ionisantes et Non-ionisantes (INIRPRC), Université des Sciences Médicales de Shiraz - *Iran*
- **Joachim Mutter**, M.D, Centre de Santé Environnementale – *Allemagne*
- **Enrique A. Navarro**, Ph.D, Professeur, Département de Physique Appliquée & Electromagnetisme, Université de Valence- *Espagne*
- **Peter Ohnsorge**, M.D, Académie Européenne de Médecine Environnementale – *Allemagne*
- **William J. Rea**, M.D, F.A.C.S, F.A.A.E.M, Centre de Santé Environnementale, Dallas, Texas - *USA*
- **Roberto Romizi**, MD, International Society of Doctors for the Environment (ISDE), pour l'ISDE – *Italie*
- **Cindy Sage**, M.A, Coéditeur, Rapports "Bioinitiative" – *Etats-Unis*.
- **Cyril W. Smith**, Ph.D., D.I.C. Professeur, Université de Salford – *R.U.*
- **Louise Vandelac**, Ph.D. Professeure titulaire, Institut des sciences de l'environnement, Département de sociologie et Chercheure au CINBIOSE, Université du Québec à Montréal – *Québec / Canada*.
- **André Vander Vorst**, Ph.D, Professeur émérite, Laboratoire des micro-ondes de l'Université Catholique de Louvain (ULC) – *Belgique*.